

FICHE TECHNIQUE ACCELERATEUR DE SÉCHAGE

PROPRIETES

L'accélérateur de séchage est un additif optionnel destiné aux produits BIOFA à base d'huile ou contenant des solvants. Il permet de réduire le temps de séchage des huiles, notamment lorsque la température ambiante ou celle du sol est plus basse. L'ajout de l'accélérateur de séchage ne modifie pas la teinte des huiles.

Les effets de la température, de l'humidité de l'air, de la méthode d'application, du support, de la couleur et de la quantité utilisée rendent difficile une estimation exacte de la réduction du temps de séchage avec l'ajout de l'accélérateur de séchage. De manière générale, une réduction des temps de séchage de 10 à 25 % peut être obtenue

COMPOSITION

Siccatifs à base de zirconium et de cobalt, essence minérale désaromatisée et hautement raffinée.

MISE EN OEUVRE

L'accélérateur de séchage doit être ajouté aux huiles à raison d'environ 0,5 %, avec un maximum de 1 %. Bien mélanger après ajout. La quantité idéale d'additif dépend des conditions spécifiques et doit être déterminée par des tests préalables.

Attention ! Toujours effectuer des essais au préalable !

Une quantité excessive d'accélérateur peut provoquer un allongement du temps de séchage au lieu de le réduire. Assurez une bonne aération pendant l'application.

NETTOYAGE DES OUTILS

Essuyer immédiatement les outils avec un chiffon absorbant. Si nécessaire, nettoyer ensuite avec le diluant BIOFA

STOCKAGE

Conserver au frais, au sec et hors de portée des enfants, dans un contenant bien fermé.

CONDITIONNEMENT

Boîte métallique de 0,100 L

RECYCLAGE

Les restes de produit liquide et les emballages non entièrement vidés ou non nettoyés doivent être remis à un centre de collecte des déchets de peintures/vernis, conformément aux réglementations locales ou nationales.

Les matériaux imprégnés (chiffons, tampons...) peuvent être jetés avec les ordures ménagères après séchage complet.

Ne recycler que les emballages vides et propres. Code de déchet (EAK) selon la nomenclature européenne : 08 01 11*

MENTIONS DE DANGER



Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Nocif pour les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme.

CONSIGNES DE SECURITE

Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. En cas de malaise : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et ne les remettre qu'après lavage.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

UFI : PKGS-Y064-V00N-0T67

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de VBA – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (Édition JUILLET 25)

VBA – BIOFA France, 3 rue Gutenberg, Z.A., 67610 LA WANTZENAU